



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL MARDI 18 MAI 2021 A 18 H

Présents : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Pascal MATHIEU, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Viviane MAZUE, Claude LABAT, Serge WILKES, Salvador PARINI, Géraldine VOLUET, Véronique MALEYSSON, Arnaud BEGOT.

Excusés : Guy CAGNIN qui donne pouvoir à P. COLLIGNON
Yvon BABLON qui donne pouvoir à P. MATHIEU
Florence FERRANHO qui donne pouvoir à V. CAUWET-DELBARRE
Christian MORRIER
Stéphane CIRRI
Stéphanie EYMARD

Secrétaire de séance : Serge WILKES

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la précédente séance, aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu de la séance du 08 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation de service public.

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée :

Marie-Madeleine, DIALLO, Géraldine VOLUET, Béatrice RIQUELME, membres titulaires
Florence FERRANHO, Serge WILKES, Pascal MATHIEU, membres suppléants

Après cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des membres au scrutin secret.

- Nombre de votants : 16
- Suffrages exprimés : 16

La liste obtient 16 voix

Sont ainsi déclarés élus, dans l'ordre de la liste :

Marie-Madeleine, DIALLO, Géraldine VOLUET, Béatrice RIQUELME, membres titulaires,
Florence FERRANHO, Serge WILKES, Pascal MATHIEU, membres suppléants, pour faire
partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la commission de délégation de service public à
caractère permanent.

3/ APPROBATION DU MODE D'EXPLOITATION ET DU PRINCIPE DE LA PASSATION D'UNE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE SAINT-DENIS-EN-BUGEY

Madame Béatrice RIQUELME, adjointe au Maire en charge de l'éducation, de l'enfance, de la
jeunesse et des affaires sociales, indique au Conseil Municipal que la commune a confié à "La
SAUVEGARDE" un marché public pour l'exploitation du centre de loisirs de Saint-Denis-En-
Bugey par contrat dont la résiliation a été actée le 30 août 2020.

Elle rappelle qu'en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités
Territoriales, « les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, statuent au vu d'un
rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer
le délégataire. »

Elle rappelle également que l'avis du Comité Technique doit être sollicité même lorsque le
recours à la concession de service n'entraîne aucune modification dans l'organisation et le
fonctionnement existant.

Madame Béatrice RIQUELME présente alors le rapport établi sur le principe et les
caractéristiques des prestations devant être assurées dans le cadre du service.

Elle précise que le Comité Technique a été saisi pour avis et a rendu un avis favorable en date
du 11 mai 2021.

Elle propose alors d'approuver le mode de gestion externalisé et le principe de passation d'un
contrat de concession en vue de l'exploitation du centre de loisirs de Saint-Denis-en-Bugey,
suivant les caractéristiques principales présentées.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'approuver le principe de la gestion du service par une concession,
- DECIDE d'approuver la passation d'un contrat de concession en vue de l'exploitation
du centre de loisirs de Saint-Denis-en-Bugey, suivant les caractéristiques principales
présentées.

4/ PROMESSE DE BAIL : TOITURE COMMUNALE POUR PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

VU la séance du Conseil Municipal en date du 14 janvier 2021 présentant le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques et informant de la publication d'un appel à manifestation d'intérêt,

CONSIDERANT que la commune souhaitait mettre à disposition une partie des toitures des bâtiments ci-dessous désignés, en vue de la mise en place d'installations photovoltaïques :

- La toiture du Centre de Loisirs situé 45 Avenue Brillat Savarin, 01500 Saint-Denis-en-Bugey. La toiture actuelle est couverte de tôles ondulées en acier. La surface pouvant être mise à disposition est d'environ 250 m².
- Les toitures de l'école primaire située 7 Place Alexandre Bérard, 01500 Saint-Denis-en-Bugey. La toiture actuelle est couverte par des tuiles traditionnelles. La surface pouvant être mise à disposition est au maximum de 300 m².

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir uniquement la proposition concernant le Centre de Loisirs.

La surface des capteurs photovoltaïques prévue sur ce bien est de 250 m², à finaliser à l'issue des études de structure et faisabilité. Ces capteurs seront installés en superposition de la toiture. Le montant du loyer est fixé à 0,50 € par an et par m² soit 125 € annuel.

Il est rappelé que dans un premier temps une promesse de bail sera signée, et qu'à l'issue des études de structure et faisabilité, une convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sera ensuite signée entre la commune et la société SCIC-SAS Pl'Ain d'Energie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- SE PRONONCE sur la signature de la promesse de bail avec la société SCIC-SAS Pl'Ain d'Energie pour la couverture des pans de la toiture du centre de loisirs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

5/ DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Madame Marie-Madeleine DIALLO, Adjointe au Maire en charge des finances, des marchés publics, du commerce et de l'artisanat, propose la décision modificative n°1 suivante :

Dépenses INVESTISSEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération 519 Réseau informatique école		7 428 €
Opération 520 Ecole numérique	7 428 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal 2021.

6/ EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

En raison d'un surcroît d'activité pendant la période d'été (entretien général de la commune, espaces verts, voirie), il y a lieu de créer trois emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer trois emplois d'un mois pour accroissement saisonnier d'activité, d'agents chargés de l'entretien général de la commune, espaces verts, voirie : du 1er juin au 30 juin 2021, du 1er juillet au 30 juillet 2021, du 02 août au 31 août 2021.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire,
- DECIDE que la rémunération se fera sur la base de l'indice majoré 332, échelle C1 de rémunération des adjoints techniques,
- HABILITE l'autorité à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

7/ RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2020 du SIERA (Syndicat intercommunal des Eaux de la Région d'Ambérieu-en-Bugey) sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

La séance est levée à 18 h 45.